

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, July 1977

FIRST COMMUNITY MEASURES IN THE FIELD OF RESEARCH IN AVIATION

1. The Commission Proposes an Aeronautical Research Programme (1)

The Commission has forwarded to the Council an initial programme of technological research in the field of aeronautical manufacture. This programme has as its basis the Council Declaration of 14 March 1977 which fixed industrial objectives in the aeronautical sector including a joint effort in order to develop "the know-how required for the future generation of aircraft and with a view to improving the use of the facilities and capabilities of Member States". Furthermore, it is in response to the inclusion by the European Parliament in the Community Budget for 1977 of a sum of 8 million units of account for aeronautical research.

2. Content of Present Programme - Helicopters and Airframes

This initial programme has been prepared by the Commission in consultation with the national authorities, research establishments and the industry. It encompasses proposals for research activities in two important areas: helicopters and airframes. These sectors have been chosen as priority areas because the major European companies are already involved in industrial collaboration, and are actively working towards rationalising and strengthening this co-operation.

In addition to these industrial programmes the Commission points out that certain infrastructure facilities need to be supported in the Community. The most important of these is a large trans-sonic wind-tunnel, where cost and scale do not justify any one nation going it alone. The Commission will make a proposal in 1978.

3. Objectives

2

The overall objectives are to promote collaboration between industry and research centres in areas in which there would otherwise be wasteful duplication, to improve the efficiency of research expenditure and the use of research facilities in the Member States ; and to encourage collaboration at the industrial level on future civil programmes.

- The technological objectives for the helicopter sector are to widen the scope for use of helicopters in the civil field by improvements in fuel economy, safety, instrument flight capability and environmental improvements relating to noise and vibration.
- The airframe proposals are aimed at increasing structural life and reducing maintenance costs through a better understanding of fatigue and fracture mechanics in metal and composite structures.

4. Size of Programme and Timescale

The proposals are for a programme lasting four years and totalling 36.7 million units of account. Of this sum 14.7 million is for helicopters and 22.0 million for airframes. 8 millions units of account are already inscribed in the budget for 1977, and the remaining 28.7 million will need to be inscribed in future budgets.

Although national research programmes are generally 100% government financed, the Commission will seek a financial participation from industry amounting to 20% of the total cost.

5. Management

Programme management will be under the responsibility of the Commission, which will make the maximum possible use of the technical experience in the Member States. It is also proposed that a Consultative Committee be set up to assist the Commission in defining long-term objectives and ways of meeting them.

6. Contractual Arrangements

The work will be carried out by industrial groups under contract to the Commission. Because of the limited number of firms involved in the scope of research work in question, the programme has been based on making the best use of available skill and facilities. It is envisaged that the helicopter programme will be carried out by a consortium of the four main European helicopter manufacturers : M.B.B., Aerospatiale, Westland, Agusta, and the airframe work will be carried out by a consortium involving the main European airframe contractors, with a balanced division between the interested parties.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, juillet 1977.

Premières actions communautaires de recherche aéronautique (1)

1. La Commission propose un programme de recherche aéronautique.

La Commission a transmis au Conseil un premier programme de recherche technologique dans le secteur de la construction aéronautique. Ce programme trouve son fondement dans la déclaration du Conseil du 14 mars 1977, qui a fixé les objectifs industriels dans le secteur aéronautique et qui prévoit notamment un effort commun en vue de développer "les connaissances nécessaires pour la prochaine génération d'avions et en vue d'utiliser au mieux les ressources et les capacités des Etats membres". Il répond en outre à l'inscription par le Parlement européen, au budget de la Communauté pour 1977, d'une somme de 8 millions d'unités de compte en faveur de la recherche aéronautique.

2. Contenu du programme actuel - Hélicoptères et cellules d'avions.

La Commission a préparé ce premier programme en consultation avec les autorités nationales, les établissements de recherche et l'industrie. Il contient des propositions portant sur des activités de recherche dans deux domaines importants : les hélicoptères et les cellules d'avions. Ces secteurs ont été retenus par priorité parce que ce sont des secteurs dans lesquels les principales sociétés européennes collaborent déjà sur le plan industriel et parce qu'elles travaillent activement à la rationalisation et au renforcement de cette coopération.

A côté de ces programmes industriels, la Commission souligne la nécessité de soutenir certains travaux d'infrastructure dans la Communauté, et en premier lieu une grande soufflerie transsonique, dont le coût et la dimension ne justifient pas une action isolée de quelques gouvernements. La Commission présentera une proposition en 1978.

3. Objectifs.

Les objectifs d'ensemble consistent à promouvoir la collaboration entre les milieux industriels et les établissements de recherche dans des secteurs où l'on s'exposerait autrement au gaspillage représenté par une duplication des tâches; à rendre plus efficace l'utilisation des crédits de recherche et des installations nationales; et à encourager la collaboration au niveau industriel dans le cadre de futurs programmes civils.

- Dans le secteur des hélicoptères, les objectifs technologiques consistent à élargir l'utilisation des hélicoptères dans le domaine civil, en améliorant les économies de carburant, la sécurité et les capacités de vol aux instruments et en remédiant aux inconvénients sur le plan de l'environnement (bruit, vibrations).

- Les propositions concernant les cellules visent à accroître la durée de vie structurelle et à réduire les coûts de maintenance par une meilleure connaissance des

.../...

phénomènes de fatigue et des mécanismes de rupture dans les structures métalliques et composites.

4. Importance du programme et calendrier.

Les propositions concernent un programme d'une durée de quatre ans et d'un montant total de 36,7 millions d'U.C. (14,7 millions pour les hélicoptères et 22 millions pour les cellules d'avions), 8 millions d'U.C. sont déjà inscrits au budget pour 1977, le reste, soit 28,7 millions, devant être imputé sur les budgets à venir.

Bien que les financements publics nationaux à la recherche atteignent généralement 100 %, la Commission s'efforcera d'obtenir de l'industrie une participation financière égale à 20 % du coût total.

5. Gestion.

La gestion des programmes incombera à la Commission, qui utilisera au maximum les compétences techniques existant dans les Etats membres. On propose également la création d'un comité consultatif chargé d'assister la Commission dans la définition des objectifs à long terme et des moyens de les réaliser.

6. Contrats.

Les travaux seront exécutés par des groupes industriels, sous contrat avec la Commission. En raison du nombre limité des firmes concernées par le genre de travaux de recherche en cause, le programme a été conçu de façon à utiliser au maximum les compétences et les équipements disponibles. On envisage de faire réaliser le programme "hélicoptères" par un consortium des quatre principaux fabricants européens d'hélicoptères (M.B.B., Aérospatiale, Westland, Agusta) et de faire exécuter les travaux "cellules d'avions" par des consortiums regroupant les principaux fabricants européens de cellules d'avions, les travaux étant, dans un cas comme dans l'autre, équitablement répartis entre les intéressés.